



éolienne de pignon deffailante

Par **deboeuf**, le **09/04/2013** à **09:04**

bonjour

Pour faire court,j'ai été démarché par le commercial d'une societe énergies renouvelable en mai 2012 pour l'installation d'une "éolienne 1000wts .apres un 1er bilan au vus de ma facture edf je n'ai retiré aucuns bénéfice de mon investissement qui s'élève à 13000 euros.j'ai appelé la société qui a changée le materiel :l'éolienne, un deuxieme onduleur,et remplacé le regulateur.

le 20/03/2013 je leur ai demandé la mise en plce d'un sous compteur

car il n'y avais toujours pas de production satisfaisante.

entre le 20/03 et le 09/04 le compteur a totalisé 3,70 kw ce qui est dérisoire .

Je ne suis pas le seul client de cette société nous sommes 3 à etre dans le même cas.

Nous pensont assigner la société en justice ma question:pensez vous que nous avont une chance de gagner?

avec l'aide de ufc que choisir nous pensont consulter un avocat

doit il etre spécialisé dans le droit de l'environement?

une reponse nous aideras sans doutes

bien à vous

deboeuf daniel